



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
8 juin 2012

Original : français

---

## Commission de consolidation de la paix

Sixième session

Formation Guinée

### **Conclusions et recommandations du premier examen de la Déclaration d'engagements réciproques pour la consolidation de la paix en Guinée entre le Gouvernement guinéen et la Commission de consolidation de la paix**

Au terme du premier examen de la Déclaration d'engagements réciproques pour la consolidation de la paix en Guinée entre le Gouvernement guinéen et la Commission de consolidation de la paix, et compte tenu des risques et opportunités pour la consolidation de la paix dans l'immédiat, la formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix :

1. Note que les principaux acteurs guinéens et les partenaires internationaux s'accordent sur l'importance de la finalisation de la transition, qui devra se traduire par la tenue d'élections législatives libres, transparentes, crédibles aux niveaux politique et technique, inclusives, acceptables et acceptées par tous, et observent que ces élections sont perçues par les Guinéens comme une opportunité pour la réconciliation nationale et pour une plus grande participation des femmes dans la vie politique;

2. Salue l'ouverture au dialogue du Président Condé, prend note des points de consensus obtenus par le dialogue politique inclusif sur des questions importantes liées aux élections législatives, encourage les parties prenantes à poursuivre autant que possible le dialogue sur les questions en suspens et se dit préoccupée, dans ce contexte, du climat de méfiance entourant le processus des élections législatives et d'une certaine tendance à la manipulation de l'identité ethnique à des fins politiques;

3. Note les efforts de démarrage du processus de consultation en vue de la mise en place des mécanismes de réconciliation nationale, ainsi que les attentes de la population guinéenne, qui souhaite un processus plus ouvert et plus rapide;

4. Salue les progrès initiaux notables dans la réforme du secteur de la sécurité, notamment le recensement biométrique et la mise à la retraite de 3 928 militaires qui ont atteint l'âge de la retraite et prend note du souhait du



Gouvernement et de ses partenaires de tirer parti de la dynamique et de la confiance créées par ces premiers pas pour poursuivre avec des réformes plus structurelles;

5. Prend note des préoccupations des autorités guinéennes face aux nouvelles menaces à la sécurité, notamment les conflits et les menaces auxquels font face les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, comme la criminalité transfrontalière, la prolifération des armes légères, le trafic de drogue et les menaces des organisations terroristes, et entend leur appel en faveur d'une approche sous-régionale;

6. Prend note également de l'impossibilité, pour certains partenaires internationaux, de s'engager aux côtés des autorités guinéennes dans les domaines de la lutte contre le trafic de la drogue et la criminalité transfrontalière, tant que les services de lutte contre ces menaces sont menés par une des personnes citées dans le rapport d'enquête international sur les événements du 28 septembre 2009 comme présumées responsables et mises en examen depuis;

7. Note les initiatives du Gouvernement dans le domaine de l'emploi des jeunes et des femmes, notamment le fonds mis en place par le Gouvernement pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin et le fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes, et prend note du souhait du Gouvernement de disposer d'une expertise de haut niveau pour développer une vision à moyen et à long terme de l'emploi des jeunes et des femmes;

8. Note que d'importantes réformes, notamment dans le domaine macroéconomique, sont en cours, et que la population attend de voir davantage de dividendes concrets de la démocratie et des réformes. Les autorités guinéennes espèrent atteindre le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) d'ici au deuxième semestre de 2012, pour pouvoir investir les ressources actuellement réservées au service de la dette dans les secteurs sociaux;

9. Prend note des fortes attentes vis-à-vis du développement du secteur minier et de la préoccupation exprimée par beaucoup par rapport aux risques de conflit autour des concessions minières, pouvant être liés à l'accès à l'emploi, aux rapports avec les communautés autour des concessions, ou aux conflits fonciers, salue dans ce contexte l'appui des partenaires internationaux [notamment l'Union européenne, la France, la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] au développement local équilibré et à la gestion durable du territoire à travers des appuis considérables à la décentralisation;

10. Salue les appuis des partenaires internationaux et régionaux dans les trois domaines de consolidation de la paix et prend note de leur intention de renforcer la coopération avec la Guinée après les élections législatives;

11. Le Gouvernement guinéen et la Commission de consolidation de la paix s'engagent à poursuivre leur coopération en faveur de la consolidation de la paix en tenant compte des points suivants, qui complètent leurs engagements réciproques adoptés le 23 septembre 2011, dont ils confirment par ailleurs qu'ils s'appliquent toujours.

## A. La promotion de la réconciliation et de l'unité nationales

### Il est recommandé au Gouvernement de :

12. Assurer la tenue des élections législatives d'ici à la fin de l'année 2012 et veiller à ce qu'elles soient libres, transparentes, crédibles aux niveaux politique et technique, paisibles, acceptables et acceptées par tous; exhorter la Commission électorale nationale indépendante à ce qu'elle finalise un chronogramme qui réponde aux critères de crédibilité précités et améliore la communication avec les partis politiques et les partenaires internationaux, pour éviter la méfiance et les risques de malentendus, et assurer un appui soutenu et coordonné au processus électoral; inviter les partenaires internationaux et régionaux et les organisations de la société civile à déployer des observateurs électoraux assez tôt pour appuyer et renforcer la crédibilité du processus électoral;

13. Renforcer la Commission provisoire de réconciliation nationale et accélérer le processus de consultation nationale en vue de la mise en place d'un mécanisme de réconciliation nationale, en s'inspirant des expériences récentes d'autres pays. La Commission devrait utiliser une méthodologie qui permet de recueillir les desiderata de la population quant aux mécanismes de justice transitionnelle à adopter et qui tienne compte du contexte national et des spécificités de la réconciliation en Guinée qui est double : la réconciliation entre les citoyens et l'État, et la réconciliation entre la population civile et les forces de défense et de sécurité;

14. Poursuivre le dialogue avec les victimes des violences à grande échelle commises par l'État ou les forces de sécurité, en vue d'aboutir à une justice réparatrice qui leur permettra d'avancer sur la voie de la réconciliation; et intégrer l'appui aux victimes des violences d'État dans le processus national de réconciliation;

15. Poursuivre la coopération avec les partenaires internationaux telle que prévue dans la résolution du Conseil des droits de l'homme sur le renforcement de la coopération technique et des services consultatifs (A/HRC/19/L.40); et faciliter notamment la mise en place d'une commission nationale indépendante des droits de l'homme une fois que l'Assemblée nationale est élue et a pu voter une loi organique telle que prévue par la Constitution;

16. Continuer à faciliter le travail du Panel de juges en charge de l'instruction de l'affaire concernant les événements du 28 septembre 2009, en mettant à leur disposition les moyens nécessaires pour assurer une protection efficace des victimes, des témoins et du personnel du Panel; assurer la sécurisation des preuves et des données; assurer la mobilité nécessaire pour permettre des déplacements vers les victimes; et disposer de l'équipement informatique et bureautique ainsi que recommandé par l'équipe d'experts de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, et poursuivre dans ce contexte la coopération avec la Cour pénale internationale;

17. Conformément à la volonté du Gouvernement d'aller jusqu'au bout dans la lutte contre l'impunité, prendre toutes les mesures appropriées pour mener à bien, dans les meilleurs délais, les procédures judiciaires contre les responsables présumés des violences commises autour du 28 septembre 2009 cités dans le rapport

de la Commission d'enquête internationale chargée d'établir les faits et les circonstances des événements du 28 septembre 2009 en Guinée (S/2009/693) et qui occupent encore des fonctions au sein de l'État guinéen;

18. Renforcer les efforts et les mécanismes traditionnels de réconciliation au niveau communautaire et de règlement pacifique des conflits potentiels, notamment les conflits fonciers, autour des concessions minières et d'autres ressources naturelles, les conflits syndicaux (entre employeurs et employés), les conflits entre communautés pour la recherche d'emploi et la compétition entre les populations locales et les travailleurs immigrés;

**Il est recommandé à la Commission de consolidation de la paix de :**

19. Renforcer la coopération avec le Gouvernement guinéen et les autres parties prenantes en vue de l'organisation d'élections législatives crédibles d'un point de vue politique et technique; poursuivre, dans ce contexte, le plaidoyer pour un dialogue interguinéen renforcé;

20. Assurer une assistance renforcée et coordonnée des partenaires internationaux à l'organisation des élections législatives, y compris en matière de sécurité des élections;

21. Instaurer un mécanisme permettant de tirer des enseignements en matière électorale et mettre en place des bases plus solides pour les échéances électorales futures; veiller à l'application des recommandations et des enseignements tirés de l'expérience qui sont consignés dans les rapports d'évaluation des processus électoraux en vue de la qualification des prochaines échéances électorales;

22. Concevoir un programme de renforcement des capacités des groupes et structures parlementaires à l'Assemblée nationale, ainsi que des partis politiques;

23. Mobiliser une expertise internationale de qualité pour appuyer la Commission provisoire de réconciliation nationale afin d'aider les Guinéens à développer un programme de réconciliation nationale tenant compte des particularités du processus en Guinée; à cet égard, la Commission de consolidation de la paix facilitera la mise à disposition des bonnes pratiques en la matière;

24. Accompagner la mise en place d'une commission nationale indépendante des droits de l'homme une fois que la future Assemblée nationale aura pu prendre les dispositions prévues par la Constitution;

25. Poursuivre et renforcer l'appui au Panel de juges en charge de l'instruction de l'affaire concernant les événements du 28 septembre 2009 en vue de la pleine mise en œuvre du communiqué conjoint entre le Gouvernement et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit;

## **B. La réforme du secteur de la défense et de la sécurité**

**Il est recommandé au Gouvernement de :**

26. Poursuivre la réforme du secteur de la sécurité, qui est une priorité du Gouvernement, et entamer les aspects structurels de la réforme en s'appuyant sur la dynamique et le succès des opérations récentes, telles que le recensement biométrique et la mise à la retraite de 3 928 militaires, et faire avancer la réforme de

toutes les composantes du secteur de la sécurité (dont la police, la gendarmerie, les douanes et les gardes forestiers) en mettant à leur disposition les moyens appropriés, en particulier élaborer une stratégie de réponse aux menaces identifiées dans le document de politique de défense de novembre 2011 et quantifier et qualifier cette réponse;

27. Renforcer la mise en place des mécanismes et des instruments de contrôle civil sur le secteur de la sécurité, continuer à impliquer les civils dans la mise en œuvre des projets en matière de réforme du secteur de la sécurité du Gouvernement, ainsi que ceux financés par le Fonds pour la consolidation de la paix et d'autres partenaires, et poursuivre les efforts visant à améliorer les relations entre les civils et les militaires dans le but de réaliser l'objectif consistant à mettre en place une armée républicaine consciente de ses devoirs et soumise au pouvoir civil;

28. Assurer une bonne coordination des comités sectoriels et des interventions des partenaires techniques et financiers et renforcer les capacités des comités techniques, notamment ceux de la police, de la douane, de l'environnement et de la justice, en les dotant de moyens appropriés;

29. Poursuivre les efforts pour plus de transparence dans la gestion financière du secteur de la défense et de la sécurité;

30. Examiner la possibilité de réintégrer une partie du personnel des forces de défense et de sécurité, notamment des membres de l'armée mis à la retraite mais souhaitant continuer leur vie active, dans d'autres secteurs d'activité, y compris le secteur de la sécurité privée;

31. Travailler avec les partenaires internationaux pour affronter les nouvelles menaces en matière de sécurité, notamment les conflits et menaces dans les pays de la bande sahélo-saharienne, la criminalité transfrontalière organisée, telle que la prolifération des armes légères et de petit calibre, le trafic de drogue, la traite d'êtres humains, les flux financiers illicites et la menace posée par le terrorisme international; utiliser une approche sous-régionale à travers des réponses conjointes et coordonnées au niveau des pays de la sous-région et en ayant recours aux mécanismes existants, tels que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du fleuve Mano ou l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest;

32. Revoir l'allocation de ressources au secteur de la justice en tenant compte des défis considérables en matière de lutte contre l'impunité et la corruption, de restauration de l'état de droit et de promotion des droits de l'homme, et assurer une coordination et une division du travail efficace entre les partenaires internationaux qui appuient le secteur de la justice;

**Il est recommandé à la Commission de consolidation de la paix de :**

33. Poursuivre et renforcer une approche coordonnée à l'appui des efforts menés dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, signalant au Gouvernement la détermination des partenaires internationaux à rester engagés sur le long terme;

34. Renforcer et coordonner les appuis à la Force spéciale de sécurisation du processus électoral (FOSSEPEL) en vue des prochaines élections législatives et locales;

35. Travailler avec le Gouvernement pour tirer les enseignements des opérations à impact rapide, telles que le recensement biométrique et la mise à la retraite, accompagner les étapes suivantes, notamment la gestion des ressources humaines au niveau des forces armées et le fonctionnement durable du système de retraite des militaires, et préparer les étapes suivantes pour étendre ce système de pension à toutes les forces de sécurité et, à terme, à toute la fonction publique;

36. Renforcer et coordonner les appuis au secteur de la justice;

37. Réunir les acteurs régionaux et nationaux pour développer des approches régionales concernant les questions touchant la réforme du secteur de la sécurité, telles que le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée;

### **C. Politique d'emploi des jeunes et des femmes**

#### **Il est recommandé au Gouvernement de :**

38. Poursuivre les efforts en vue d'harmoniser l'approche du Gouvernement sur les questions de politique de la jeunesse, d'éducation et de formation et d'emploi des jeunes et des femmes, en réduisant la fragmentation des départements ministériels en charge de ces politiques et en introduisant un mécanisme veillant à une plus grande cohérence de celles-ci;

39. Poursuivre les efforts d'autonomisation politique, économique et sociale de la femme, notamment à travers l'amélioration de l'accès des femmes rurales à la terre, moderniser le droit familial afin d'assurer des droits égaux aux femmes, y compris en matière de succession et de droits fonciers, et poursuivre la lutte contre les pesanteurs socioculturelles qui limitent la participation de la femme dans la vie politique, ainsi que la lutte contre les discriminations et violences qui ciblent les femmes;

40. Sensibiliser les partis politiques à respecter le quota de 30 % réservé aux femmes sur les listes électorales, quota inscrit dans le code électoral;

41. Développer une vision de l'emploi à moyen et à long terme, qui prend en compte les possibilités directes et indirectes offertes par le développement du secteur minier, et engager le secteur privé, et en particulier les compagnies minières, à mettre en place des projets pour la main-d'œuvre locale et à relever les défis associés, notamment par la mise en place de programmes de formation visant à doter les jeunes Guinéens des compétences et qualifications nécessaires afin de répondre aux besoins du marché du travail, tout en tenant compte des défis et opportunités présentés par l'intégration économique sous-régionale;

42. Développer également une vision de l'emploi à moyen et à long terme pour le secteur agricole, notamment en vue de renforcer la sécurité alimentaire de la Guinée et de contribuer à la sécurité alimentaire de la sous-région;

#### **Il est recommandé à la Commission de consolidation de la paix de :**

43. Mettre à la disposition du Gouvernement guinéen une expertise de haut niveau pour développer une vision et une stratégie nationale d'emploi des jeunes et des femmes qui tienne compte des opportunités et des risques que représente le développement du secteur minier et agricole;

44. Encourager et appuyer la mise en place de mécanismes de coordination et de concertation entre parties prenantes et d'un partenariat public-privé, notamment autour du développement du secteur minier, et identifier des actions utiles à la consolidation de la paix qui pourraient bénéficier en même temps aux communautés (respect de l'environnement, respect des valeurs des communautés, droits fonciers, services sociaux, développement de l'économie locale), aux jeunes et aux femmes (emplois directs et indirects, respect des droits des travailleurs) et aux compagnies minières (réduire les tensions avec les communautés, disposer de mécanismes de résolution des conflits, assurer une meilleure sécurité des installations et des usines);

45. Appuyer le Gouvernement dans la définition et la mise en œuvre d'un programme global d'emploi des jeunes assorti d'une composante formation professionnelle à même de favoriser l'employabilité des jeunes Guinéens, notamment dans les secteurs agricole et minier;

#### **Prochaines étapes**

46. Les deux parties s'accordent à conduire le prochain examen de la Déclaration d'engagements réciproques au dernier trimestre de l'année 2012.

---